



## L'ambition de ce document

Conçu en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap dans le cadre de la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées, l'objectif de ce document n'est pas de rappeler la réglementation. Il vise à présenter des grands principes à respecter pour répondre aux exigences d'une signalétique qui se voudrait universelle et accessible à tous.

Elle doit permettre d'informer, d'optimiser les déplacements de tous et notamment des personnes en situation de handicap, des personnes de langue maternelle étrangère, des personnes n'ayant pas accès à la lecture ou encore des enfants.

Pour atteindre cet objectif, des principes de base doivent être appliqués pour assurer une bonne visibilité, garantir la lisibilité et permettre une bonne compréhension de la signalétique :

### **Assurer une bonne visibilité de la signalétique**

- en travaillant sur la localisation, le jalonnement, le contraste, l'éclairage et le choix du type de support.

## **Garantir la lisibilité et la compréhension de l'information**

- ➔ en travaillant sur le contenu et l'organisation du texte, la police de caractère, les codes couleur, les informations sonores et visuelles.

La signalétique doit être combinée à un aménagement des espaces et des circulations pour être efficace et garantir une véritable autonomie. Elle ne doit pas être considérée comme un élément supplémentaire à intégrer à la fin d'un projet mais bien comme un réel élément structurant le site et assurant un réel confort d'usage pour tous.



**Pour en savoir plus**

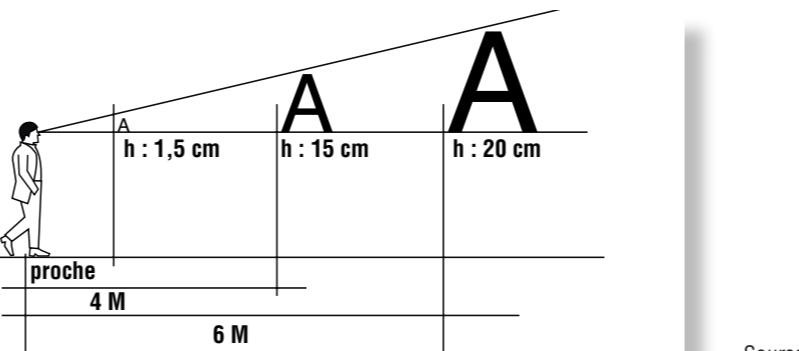
## Références réglementaires

Annexe 3 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public lors de leur construction ou de leur création.

Annexe 8 de la circulaire interministérielle n°DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public.

## Tableau des distances de lecture

Les informations visuelles sont facilement compréhensibles, lisibles en toutes conditions, y compris d'éclairage, visibles en position bout comme en position assise et contrastées par rapport au fond. Les caractères ont une hauteur de 1,5 centimètre au minimum pour une lecture proche, de 15 centimètres pour une lecture à 4 mètres et de 20 centimètres pour une lecture de 6 mètres.



source : CEBTII

## Tableau de contraste de couleurs

La visibilité des informations dépend du contraste de couleur et du contraste de luminance (lumière réfléchie) entre le texte et le support. Dans le cas de peintures, les fabricants fournissent la valeur de luminance LR. Le tableau ci-dessous fournit la valeur du contraste entre deux couleurs selon la formule : différence de luminance entre la plus claire et la plus foncée, divisée par la luminance de la plus claire, multipliée par 100.

valeur la plus haute donne le meilleur effet, un minimum de 70 % est demandé pour une meilleure visibilité.

**Valeur la plus haute donne le meilleur effet, un minimum de 70 % est demandé pour une intention : le contraste des couleurs doit rester constant quel que soit l'éclairage.**

Source : Arthur P. and Passini R., Wayfinding - People, Signs and Architecture (page 179), McGraw - Hill Ryerson, Whitby, Ontario, 1992. ISBN 0-07-551016-2.



*Document réalisé en partenariat  
avec les associations de personnes en situation de handicap  
de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées  
de la Communauté Urbaine de Dunkerque*



## Assurer une bonne visibilité de la signalétique :

### ↔ Localisation et distance de lecture

→ **Lisibilité** : la signalétique est lisible quelle que soit la taille ou la position du lecteur (position assise ou debout).

→ **Localisation** : l'usager peut s'approcher de la signalétique. Une localisation derrière une zone d'assise ou au-dessus d'un mobilier est à proscrire.

→ **Circulation** : la signalétique est située de façon à permettre à l'usager de s'arrêter et lire sans créer de gêne à la circulation. Dans le cas d'une création de bâtiment, des espaces plus larges au droit de l'implantation de la signalétique sont à prévoir.

### ! Localisation et obstacles

→ **Débord** : les supports ne présentent pas de danger (débord maximum de 15 cm par rapport au mur).

→ **Signalétique suspendue** : un passage libre d'au moins 2,20 m de hauteur est laissé. Un rappel de cette signalétique peut être placé sur le mur situé à l'aplomb de celle-ci.

→ **Obstacle au sol** : dans les circulations, si le panneau déborde de son socle, un rappel de son encombrement au sol et un contraste vis-à-vis de son environnement sont à prévoir.

La signalétique fixée au sol (cymaïque, totem ...) est implantée en dehors des espaces de circulation pour ne pas créer de gêne au déplacement. Une absence d'empâtement sur les circulations est nécessaire.

### → Jalonement

→ **Extérieur** : certains bâtiments peuvent être indiqués depuis le transport public le plus proche. La mise en place d'une signalétique sur le domaine public nécessite une autorisation de la collectivité locale.

→ **Entrée** : la signalétique indiquant l'entrée principale du bâtiment est présente depuis le parking lorsque l'entrée n'est pas visible depuis cet espace.

→ **Fonctions** : la signalétique est présente dès l'entrée dans le bâtiment et indique les principales fonctions : accueil, sanitaires, ascenseurs ou escaliers...

→ **Continuité** : la signalétique est homogène et continue sur l'ensemble du cheminement. Elle permet à l'usager de rejoindre les différentes entités puis de retrouver aisément l'accueil et la sortie.

→ **Implantation** : la signalétique est présente à chaque étage, chaque intersection ou entrée dans une nouvelle zone. Elle est implantée dans les ascenseurs, sur le mur situé face à la porte de l'ascenseur et sur les paliers de desserte des escaliers pour rappeler à minima le numéro de l'étage et les services présents.

### ↗ Contraste des supports

→ **Contraste** : pour faciliter le repérage de la signalétique, un contraste existe entre le panneau et son environnement immédiat (lire « Pour en savoir plus »).

→ **Qualité** : le niveau de contraste est fonction de la qualité de l'éclairage.

### 💡 Eclairage

→ **Intensité** : l'éclairage est renforcé dans les zones d'information. Cela ne se traduit pas nécessairement par une augmentation de l'intensité lumineuse, pouvant être source d'éblouissement, mais plutôt par l'adaptation du positionnement, de l'orientation ou de la couleur de la lumière.

→ **Qualité** : il est préférable de favoriser les éclairages indirects ou semi-directs. Les sources de lumière sont équipées de verre dépoli ou de grille de défilement.

→ **Eblouissement** : la signalétique est choisie, positionnée et orientée de façon à éviter tout effet d'éblouissement, de reflet ou de contre-jour lié à l'éclairage naturel ou artificiel.

### ▣ Supports

→ **Motifs** : les supports imprimés sont à proscrire, choisir un fond uni.

→ **Finition** : un fini mat est à privilégier à un fini brillant qui peut être éblouissant et rendre la lecture difficile.

→ **Vitrine** : la localisation d'une vitrine face à une source lumineuse naturelle ou artificielle peut être source d'inconfort de lecture en raison des reflets.

## Garantir la lisibilité et la compréhension de l'information :

### Sortie

→ **Bonne identification des fonctions principales** : entrée, accueil ...

### Entrée

→ **Présence d'un contraste entre le mur, le support et le lettrage**

### Accès

→ **2.20 M**

### Entrée

→ **Absence d'obstacle dans les circulations**

### WC

→ **Simplification de l'information et association texte/image**

### 123 Contenu et organisation

→ **Simplification de l'information** : un message clair est à privilégier pour être efficace et compréhensible par tous.

→ **Association texte/image** : une illustration, par des pictogrammes simples, permet aux personnes de langue étrangère ou n'ayant pas accès à la lecture de comprendre l'information.

→ **Organisation des informations sur le support** : s'il y a plusieurs informations sur un même support, il est nécessaire de les hiérarchiser et de les séparer en allant à la ligne.

→ **Abréviations** : elles sont à éviter.

### Aa Police de caractère

→ **Sobriété** : utiliser une police simple sans empattement de type « Arial », « Tahoma » ou « Helvetica ».

→ **Espacement** : mettre un espace suffisant entre les lignes ainsi qu'entre les mots.

→ **Style** : l'emploi de caractères italiques, soulignés ou encore l'écriture de mots entiers en majuscules est à éviter.

→ **Couleur de police** : un contraste supérieur à 70% est assuré entre le support et le lettrage pour faciliter la lecture (lire « Pour en savoir plus »). La qualité du contraste est fonction de la qualité de l'éclairage.

### Code couleur

→ **Taille** : l'importance de l'information et la distance de lecture conditionnent la taille des caractères (1,5 cm minimum si la distance de lecture est comprise entre 5 et 25 cm ou de 20 cm si la distance de lecture est de 6 m).

→ **Code couleur standard** : Il existe des codes couleurs standardisés qu'il est possible d'utiliser :

- Rouge : interdit, danger, annulation, matériel incendie.

- Vert : autorisation, sortie de secours.

- Orange/jaune : correction, modification.

- Marron : informations touristiques.

### Information sonore et visuelle

→ **Principe** : il est utilisé pour identifier et différencier plusieurs entités au sein d'une même structure : services, étages...

Cette couleur se retrouve sur la signalétique, les banderoles directionnelles ou le filoguidage.

Si la couleur des panneaux change, la couleur de la police est adaptée afin de respecter un niveau de contraste suffisant entre le lettrage et le support (contraste supérieur à 70%).